



Taxe d'apprentissage 2022, une obligation légale

Niort, le 11 février 2022

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, les structures soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu, ayant leur siège social en France et employant au moins 1 salarié, vont devoir s'acquitter de **la taxe d'apprentissage**.

La taxe d'apprentissage comprend une fraction principale et un solde de 13% que vous devrez **verser avant le 31 mai 2022** à un organisme de formation habilité sur la liste de la préfecture. En pièce jointe, vous trouverez une synthèse pour le calcul de cette taxe.

Pourquoi choisir de verser votre solde au Centre d'aide à la décision de la CMA NA 79 ?

En choisissant de nous adresser votre versement, vous contribuez à développer un CFA qui :

- ✓ Renseigne plus de **2000 jeunes chaque année sur leur orientation** ;
- ✓ **Met en relation plus de 600 jeunes et entreprises** du territoire chaque année ;
- ✓ Met en place des interventions dans les établissements scolaires pour promouvoir les métiers : **près de 1000 stages prévus en 2022** ;
- ✓ **Forme plus de 1700 apprenants sur 57 diplômes et 32 métiers.**

Par votre versement vous vous assurez que les besoins en recrutement de nos entreprises seront satisfaits. Ensemble, préservons la dynamique économique du territoire et la pérennité de nos entreprises.

Pour toutes questions : Contactez Mme Marie-Laure PIN
ml.pin@cma79.fr ou au 05 49 33 63 01 du lundi au jeudi entre 9h et 12h.

Vous trouverez ci-joint un bordereau à compléter et à nous envoyer avec votre versement. Nos services vous adresseront dans les plus brefs délais un reçu libératoire vous permettant d'attester votre contribution au paiement du solde de votre taxe d'apprentissage.

En vous remerciant par avance de votre soutien et de votre confiance, je vous prie de croire Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Sébastien KUGLER
Président de la CMA NA79

L'apprentissage, un enjeu pour préserver l'emploi dans nos entreprises du territoire

AVEC LE CFA79, IL N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE DE RECRUTER UN APPRENTI

Pour vous accompagner, le CFA 79 met à votre disposition un espace entreprise dédié sur son site internet : [Le CFA 79 au service des entreprises dans les Deux-Sèvres](#)

Sur notre site, vous pouvez :

- ✓ Consulter l'ensemble de notre offre de formation en ligne ;
- ✓ Déposer une offre de contrat d'apprentissage ;
- ✓ Vous procurer les CV des candidats via les développeurs de l'apprentissage.



Pour ceux qui souhaitent également un accompagnement de terrain, notre équipe se mobilise pour vous aider dans vos recrutements. Ainsi, les développeurs de l'apprentissage sont là pour :

- ✓ Répondre à vos questions sur l'apprentissage et vous orienter dans le processus pour recruter un apprenti ;
- ✓ Vous présenter des jeunes dont nous avons validé les motivations et les compétences ;
- ✓ Vous accompagner dans la mise en valeur de votre entreprise et la diffusion de votre offre afin de trouver l'apprenti qui vous conviendra et de faire face aux difficultés de recrutement.

Une équipe de 5 développeurs de l'apprentissage spécialisés dans leurs filières vous accompagne pour toutes vos questions :



Corinne FAUCHER

Filière Service (vente, coiffure, pharmacie) et Filière Alimentation
06 37 08 68 75 -
c.faugher@cma79.fr



Emmanuelle LABORDE

Filière Industrie (bois et métaux) et Filière Mécanique automobile
06 32 19 23 48 -
e.laborde@cma79.fr



Frédéric RUDEL

Filière Hôtellerie restauration et Filière Bâtiment
06 48 31 25 34 -
f.rudel@cma79.fr



Ashley POUZET

Filière Assurances
06 76 84 12 82 -
a.pouzet@cma79.fr



Benjamin RAYMOND

Filières en tension
06 76 85 65 66 -
b.raymond@cma79.fr

Les développeurs de l'apprentissage du centre de formation sont les interlocuteurs privilégiés pour accompagner les entreprises dans leur recrutement d'apprentis

Contactez-nous !

Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine – Deux-Sèvres
21 rue des Herbillaux -79000 NIORT

developpeurs-cfa@cma79.fr – 05 49 33 07 60

Vous devez dès maintenant vous acquitter d'une partie de votre taxe d'apprentissage 2022 mais vous pouvez choisir à qui la donner. Ainsi vous maîtrisez vraiment l'impact de votre taxe. Choisir de la donner au CAD de la CMA NA 79, c'est choisir de contribuer à former des apprentis sur notre territoire.

Le montant de cette taxe est calculé sur la base des rémunérations versées (masse salariale) l'année précédente. Il s'agit de la somme des montants suivants :

- ✓ Rémunérations soumises aux cotisations sociales ;
- ✓ Avantages en nature versés par l'entreprise (salaires, indemnités, primes, gratifications, cotisations salariales, pourboires notamment) ;

Calcul de la taxe d'apprentissage 2022 : 0,68% de la masse salariale 2021

RÉPARTITION DE LA TAXE

87%

De cette taxe seront prélevés directement par les OPCO

- ✓ Pour les entreprises de moins de 11 salariés : paiement avant le 1er mars 2022 ;
- ✓ Pour les entreprises de 11 salariés et plus : paiement en plusieurs acomptes : 28 février 2021 / 15 septembre 2021. Solde au 1er mars 2022.

13%

De cette taxe doivent être versés **AVANT LE 31 MAI 2022** :

- ✓ Démarche OBLIGATOIRE de toute entreprise ayant au moins 1 salarié ET volontaire (dans le choix du bénéficiaire de la taxe)
- ✓ Deux manières de vous acquitter de votre 13% de taxe



Verser ce montant EN EUROS aux établissements habilités sur les listes de la préfecture et du Conseil Régional

Le CFA de la CMA NA 79 est éligible via son Centre d'Aide à la Décision.

À travers ce type de versement, je contribue notamment à :

- ✓ Dynamiser les services de mise en relations apprenti entreprise pour signer des contrats d'apprentissage
- ✓ Faire découvrir les métiers de notre territoire

Verser ce montant EN DONS EN NATURE aux CFA de votre choix

Le CFA de la CMA NA 79 est également éligible à ces dons en nature.

Vous pouvez nous contacter pour en avoir toutes les modalités.



Comment verser vos 13% de taxe d'apprentissage au CFA de la CMA NA 79 ?

- ✓ Réaliser votre calcul de 13% (possibilité de le faire en ligne sur le site www.cfa79.fr)
- ✓ Compléter au verso le bordereau de versement de la taxe et retourner-le au CFA79 par courrier ou par mail

Taxe d'apprentissage 2022

Conformément à la loi Avenir et au décret 2020-1739 – Toute entreprise d'au moins 1 salarié doit s'acquitter de sa taxe d'apprentissage 2022, dont 13% sont à affecter avant le 31 MAI 2022.

Bordereau à compléter

Coordonnées de l'entreprise

SIRET :
 Raison sociale :
 Adresse :
 Code postal et ville :
 Téléphone :
 Courriel :

Calcul du montant des 13% (dépenses libératoires directes) de votre taxe d'apprentissage :

Exemple de calcul :

- ✓ Masse Salariale Brut 2021 (A) : 200 000€ (salaires bruts 2021 arrondis à l'euro le plus proche. Prendre la base URSSAF de votre déclaration DADS)
- ✓ Montant total de la taxe d'apprentissage (B) : $A \times 0,68\%$. Dans l'exemple : 1360€
- ✓ Montant des 13 % de « dépenses libératoires directes » (C) : $B \times 13\%$. Dans l'exemple : 177€

Votre calcul :

- ✓ Masse salariale brute 2021 (A)€
- ✓ Montant total de la taxe d'apprentissage (B) : $A \times 0,68\%$€
- ✓ Montant des 13 % de « dépenses libératoires directes » (C) : $(13\% \times B) =$€

Versement du solde de votre taxe d'apprentissage 2022 : au choix



Versement **en EUROS** au CAD de la CMA NA 79

Montant verséEuros

- ✓ Chèque N°
- ✓ Virement :
- ✓ Date du versement :

RIB : Domiciliation BPACA INSTITUTIONNELS – 00001

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
10907	00001	06221039943	18

IBAN : FR76 1090 7000 0106 2210 3994 318

Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX

Dons en nature au CFA de la CMA NA 79

(Merci de contacter le CFA79 en amont pour vérifier que votre don correspond à un besoin du CFA)

Je souhaite également être recontacté par le CFA pour mon recrutement d'apprenti

Nous vous remercions d'avoir choisi de soutenir le CFA de la CMA 79.

Bordereau à renvoyer par courrier : Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle Aquitaine - Deux-Sèvres
 Taxe d'apprentissage
 22 rue des Herbillaux – BP 1089 – 79 010 Niort Cedex 9

par mail : taxe@cma79.fr